

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 34 (1958-1959)

Heft: 2

Rubrik: Redaktion : Antworten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TAGWACHT und ZAPFENSTREICH



Wer unter den Veteranen unserer Leser erinnert sich nicht an diese stämmige Soldengestalt? Unverkennbar! Obersikorpskdt. Ulrich Wille, 1914—1918 Oberbefehlshaber der Schweizer Armee.

REDAKTION — ANTWORTEN — ANTWORTEN! —

Monsieur le rédacteur,

dans le no 21 du 15 juillet 1958, le «Schweizer Soldat» a publié un article mis en discussion article écrit par le soldat Markus Hackhofer de Fribourg. Je tiens à remercier ce troupeau d'avoir eu le courage de donner libre cours à ses réflexions en soulevant quelques problèmes. Il s'est donné beaucoup de peine en rédigeant son article et je tiens tout particulièrement à le souligner.

Dans l'ensemble, je suis plus ou moins d'accord avec ses assertions; mais je dois déclarer que mes vues ne sont pas les mêmes en ce qui concerne les points suivants, et je m'adresserai donc personnellement au soldat Hackhofer.

Tu parles du transport de caisses de munition vides, d'armes non chargées etc. lors de manœuvres ou d'exercices, et dis que, bien souvent, la troupe n'en comprend pas bien le pourquoi. Mais, mon cher, comment veux-tu apprendre une prise ou un changement de position fm. si tu n'as que la moitié de ton armement? Comment veux-tu charger ta mitrailleuse si tu n'as pas de caissettes et que ton aide-tireur n'a aucun canon de recharge? Et ne te plains pas, car elles sont vides, tes caissettes de munition! Que vous vous souveniez, tes camarades et toi, que même si vous avez des armes collectives, votre mousqueton ne doit pas vous quitter.

Quelques lignes plus bas, tu parles de «Bösewicht» en désignant le caporal. Mais, mon ami, tu oublies une chose: vous êtes à l'école de

recrues pour apprendre le métier de soldat, et le caporal pour apprendre celui de commandant de groupe. D'autre part, ton caporal n'est ton ainé que de quelques mois, et a la responsabilité de ton instruction. Il a bien souvent des difficultés avec notre jeunesse d'aujourd'hui et, entre nous, je doute fort que tu ne fisses la même chose... Tu soulignes la distance constatée entre le caporal et son groupe, et la trouves par trop grande. Je te dirai que, personnellement, j'ai toujours donné l'ordre à mes sous-officiers de tenir les distances avec leurs hommes. Tu diras, mais alors pourquoi ce tutoiement de la part de cet officier quand il prêche le maintien des distances? Et bien, cher ami, je te parle non comme chef qui commande et ordonne, mais en ainé et en frère d'arme.

Tu es certainement assez intelligent pour comprendre le rôle du caporal. Il est toute la journée avec ses hommes qui, parfois, lui donnent bien du fil à retordre et, dès lors, il ne peut se permettre de relâcher tant soit peu son attention et son autorité. Il doit exclure toute familiarité avec son groupe, car une école de recrues n'est pas un cours de répétition. Tu auras d'ailleurs l'occasion de le constater durant ces prochaines années, et penseras certainement comme moi. Chacun doit faire ses expériences et se demander, lorsqu'une chose ne lui paraît pas juste, ce qu'il aurait fait ou comment il aurait réagi dans les mêmes circonstances. Ne te laisse pas influencer par l'esprit critique, parfois trop destructif, du Suisse.

Je ne veux pas te faire le reproche de n'avoir, quelquefois, pas assister à une discussion avec ton caporal et tes camarades, car je ne connais pas l'atmosphère dans laquelle vous viviez. Mais tu sais ce que dit le règlement de service au sujet de la possibilité de s'adresser au caporal, au chef de section, voire plus loin, pour demander un entretien de service.

Tu parles aussi des ordres de marche, retournés aux directions militaires, accompagnés d'une excuse quelconque afin de ne pas faire une école de sous-officiers. Je sais bien que la haute conjoncture offre des places alléchantes aux jeunes citoyens et que l'attrait d'un travail bien rétribué passe avant celui d'un grade dans l'armée. Mais, connais-tu les devoirs du citoyen? «Obligations générales de servir dans l'armée:

écoles de recrues, cours de répétition, Ecoles de Sous-Officiers».

Tu fais une certaine critique concernant l'ordre dans les cantonnements, dans les chambres en général. Et bien, je dois te dire en toute franchise, que cela ne m'a pas plu du tout. Non, il me semble que les recrues d'aujourd'hui vont un peu loin; qu'elles se mettent donc bien en tête qu'elles ne vont pas dans une colonie de vacances, mais dans une école de recrues. Que ces futurs soldats s'estiment heureux de ne plus devoir faire le célèbre paquetage que les ainés devaient recommencer trois à quatre fois avant que le sergent-major l'estime en ordre. Toi et tes camarades, souvenez-vous de ceci: «L'ordre et la discipline sont à la base de toute vie militaire. Une stricte hiérarchie assure cet ordre et cette discipline. Quel sera le désordre du combat, et donc son inefficacité, si le désordre règne en temps de paix! Dans l'unité, chaîne vivante, tous les hommes doivent être à leur juste place, solidaires les uns des autres. Un seul maillon qui lâche et la chaîne, rompue, ne sert plus à rien...»

Quand je pense que les recrues d'aujourd'hui disposent de cintres et qu'ils se plaignent encore de devoir fermer le bouton supérieur au lieu de l'avant-dernier! Il ne s'agit pas de quel bouton, il s'agit de l'ordre. Cela a toujours été ainsi, si l'on donne le petit doigt aux recrues, elles prendront le bras. Tu demandes quelle importance cela peut avoir de mettre les poils de la brosse à dents à gauche ou à droite, ou encore ta théorie concernant le manneau. Une chose, une unique, dont il faut te souvenir: *l'ordre et la discipline*.

Quant au contrôle du matériel, il ne doit pas être fait pendant les heures d'instruction qui ne sont déjà pas assez nombreuses. Que la moitié de la section soit absente, cela ne joue aucun rôle; si tes camarades avaient de l'ordre et étaient (parfois) honnêtes, leurs affaires se retrouveraient bien vite.

En te remerciant encore de ta franchise, même si je ne suis pas toujours d'accord avec tes arguments, tu peux, ainsi que tes camarades, tirer tes conclusions.

Avec une cordiale poignée de mains.

21. 7. 1958

Lt. Hessloehl S., Berne.

Damals 1939—1945



Manöver (letzte Phase): «Chumm Otti — chascht dis Flächenfür is Chämi hänke, d'Schiedsrichter sind scho sit-ere halb Schtund i de Beiz vornel!»

Schwer fällt die Tapferkeit im Frühling.